

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 14 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-13

**OBJET : Approbation du contrat d'actions trames vertes et bleues sur le territoire du SAGE  
Marne Confluence 2018-2023**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>63</b>
Représentés	<b>21</b>
Absents	<b>6</b>

Votants	<b>84</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>84</b>
Pour	<b>84</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNÉ, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP Martin, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Luc CADEDDU représenté par Mary-France PARRAIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Chantal CANALES représentée par Jacques JP MARTIN, Gilles CARREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT représentée par Nicole CERCLEY, Stéphane CHAULIEU représenté par Annie TRICOCHÉ, Florence CROCHETON représentée par Marie-Hélène MAGNE, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Nadine LECUYER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Yoann RISPAL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Marc MEDINA représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Pascale TRIMBACH représentée par Chrystine RYNINE

**Absents :**

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Christel ROYER, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

#### **OBJET : Approbation du contrat d'actions trames vertes et bleues sur le territoire du SAGE Marne Confluence 2018-2023**

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie 2016-2021;
- VU** le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ;
- VU** le 10<sup>ème</sup> programme d'aides 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- VU** la stratégie régionale pour la biodiversité, approuvée par délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n°CR71-13 du 26 septembre 2013 ;
- VU** la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et milieux humides, approuvée par délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n°CR103-16 du 22 septembre 2016, et son règlement d'intervention ;
- VU** le Plan vert de l'Île-de-France : la nature pour tous et partout, approuvé par délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n°CR2017-50 du 9 mars 2017, et son règlement d'intervention ;
- VU** le Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne en vigueur ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n°2009/3641 du 14 septembre 2009 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence » et désignant le Préfet du Val de Marne pour suivre, pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration du SAGE ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n°2017-467 du 9 février 2017 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2009 fixant le périmètre du SAGE Marne Confluence, qui proroge le délai d'élaboration du SAGE ;
- VU** la délibération n°5 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence, en date du 29 avril 2015, relative aux réflexions sur la « gouvernance de l'eau » pour la mise en œuvre du SAGE ;
- VU** le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne Confluence approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 8 novembre 2017 ;
- CONSIDERANT** que le SAGE Marne Confluence entrera en vigueur début 2018 et qu'afin d'anticiper sa mise en œuvre et optimiser sa déclinaison opérationnelle, le Syndicat Marne Vive, chargé d'assurer l'animation du SAGE, propose de coordonner les initiatives et d'établir une planification par l'intermédiaire d'un contrat pour la période 2018-2023, proposition débattue lors du comité de pilotage du 24 février 2017.
- CONSIDERANT** que le contrat permettra d'obtenir des financements priorités par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne (pour les territoires seine-et-marnais), d'un appui aux porteurs de projet par l'équipe du Syndicat, d'une programmation pluriannuelle, d'une visibilité des projets des signataires et d'un suivi permettant d'assurer la mise en œuvre du SAGE ;
- CONSIDERANT** que Paris Est Marne & Bois propose d'y inscrire des opérations structurantes et répondant aux objectifs et aux exigences du SAGE Marne Confluence ;
- CONSIDERANT** que, par cette signature, Paris Est Marne & Bois s'engage dans une démarche collective en faveur de l'amélioration de la qualité de la Marne et de ses affluents ;

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180219-D18-13-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2018  
Date de réception préfecture : 19/02/2018

## DELIBERE

**APPROUVE** le contrat d'actions trames vertes et bleues sur le territoire du SAGE Marne Confluence 2018-2023, ci-annexé, pour un montant global de 98 millions € HT;

**AUTORISE** le Président à signer le contrat et les documents correspondants ;

**RECONNAIT** le Syndicat Marne Vive comme structure porteuse de l'animation du contrat ;

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180219-D18-13-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2018  
Date de réception préfecture : 19/02/2018